

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame DUHART présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS – Réalisation d'un pôle football sur le complexe sportif de La Floride – Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Le complexe sportif de la Floride – comprenant un pôle rugby et un pôle football - situé à quelques centaines de mètres de plusieurs établissements d'enseignement et de clubs emblématiques comme l'Aviron Bayonnais et les Croisés de Saint-André, est devenu en quelques années un site majeur pour l'accueil des activités physiques et sportives à Bayonne.

Le pôle football, dont les travaux ont démarré courant 2013, n'est pas à ce jour achevé. Les terrains et l'aire de loisirs ont été aménagés, mais les vestiaires restent à construire. Leur démarrage est programmé en mars prochain et leur achèvement fin 2016.

Par délibération du 21 février 2013 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de différents partenaires financiers pour le pôle football. Suite au dépôt subséquent des dossiers de subvention, quatre partenaires ont accordé une aide : le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Fédération Française de Football et l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Cette dernière a soutenu l'opération à hauteur de 840 000 €. La convention de financement conclue avec celle-ci, le 18 juillet 2013, étant d'une durée de deux ans, il est nécessaire aujourd'hui, compte tenu des travaux restant à réaliser, de la proroger de deux années supplémentaires par la signature d'un avenant.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.